

Consignes pour remplir les Annexes A et B

Annexe A

Nom du bénéficiaire : En conformité avec le mandat du Fonds pour les familles des militaires (FFM), un « bénéficiaire » est une personne liée par le sang ou par la loi à un membre des FC en service ou à la retraite ou à un membre de la famille immédiate de cette personne qui satisfait aux critères d'aide financière établis. Un bénéficiaire peut être un conjoint, un parent, un grand-parent, une gardienne ou un gardien, un enfant, un petit-enfant, une sœur ou un frère, une belle-mère ou un beau-père, une belle-sœur ou un beau-frère, une tante ou un oncle, une nièce ou un neveu. Il convient de souligner qu'une personne qui n'est liée ni par le sang ni par la loi à un membre des FC peut être un bénéficiaire du FFM si, de l'avis du commandant de la base ou de l'escadre du membre des FC, elle a ou avait avec le membre des FC une relation à laquelle celui-ci attache ou attachait de l'importance, le membre des FC ayant été blessé ou frappé d'incapacité ou étant décédé alors qu'il était au service des forces de Sa Majesté.

Numéro de téléphone : Veuillez indiquer le numéro de téléphone préféré (maison, travail ou cellulaire).

Type d'aide : En conformité avec le mandat du FFM, il existe deux types d'aide financière : prêt sans intérêt ou subvention. Seule la subvention peut être consentie au niveau de la base ou de l'escadre. Afin de déterminer le type d'aide qui convient, les éléments suivants doivent être pris en considération :

- a. l'urgence du besoin – la famille est-elle aux prises avec des difficultés financières immédiates? Dispose-t-elle du strict nécessaire en matière de nourriture, de vêtements et de logement?
- b. la disponibilité d'une aide financière provenant d'autres sources, y compris les fonds publics – le financement est-il disponible par l'entremise du ministère des Anciens combattants? Une aide financière est-elle disponible auprès de la CAPFC? Le bénéficiaire a-t-il tenté d'obtenir de l'aide auprès d'autres sources comme une banque ou un membre de sa famille? Des fonds publics sont-ils disponibles pour répondre à ce besoin? (Nota : si la demande d'aide financière est liée à une blessure ou au décès d'un membre des FC, des efforts particuliers doivent être faits à l'avance pour déterminer si un financement public est disponible en vue de répondre au besoin financier);
- c. la capacité raisonnable de l'individu à rembourser le FFM – l'individu est-il en mesure de rembourser le FFM à court terme? Quand?
- d. la cause du besoin financier – Pourquoi le revenu familial a-t-il diminué? Cette situation dure-t-elle depuis un certain temps? Est-elle le résultat de circonstances imprévues? Une aide financière viendra-t-elle régler la situation immédiate? Quelles mesures ont été prises pour redresser la situation? Quelle est la probabilité qu'une situation semblable se reproduise dans l'avenir?
- e. le besoin d'une aide, d'un soutien ou de conseils professionnels par un tiers;

- f. le besoin de conseils financiers – la famille a-t-elle rencontré un conseiller financier des SF RARM de la base, escadre ou station? La famille aurait-elle avantage à consulter un conseiller financier des SF RARM?
- g. La demande est-elle liée aux exigences du service – la situation résulte-t-elle du fait qu’il s’agit d’un militaire?

Raison de la demande d’aide – Certains exemples comprennent les frais médicaux, arriéré de services publics, etc.

Montant de l’aide demandée – Le commandant de la base ou de l’escadre peut approuver les demandes **urgentes** d’un montant allant jusqu’à 5000 \$ par bénéficiaire. Toute demande d’aide d’un montant supérieur ou non urgente doit être transmise à la gestionnaire supérieure du FFM.

Numéro(s) de cartes BMO, si émises – Si des cartes prépayées de la BMO ont été émises, le ou les numéros doivent être indiqués ici.

Acheminement des documents remplis – Une fois remplies, des copies des Annexes A, B et C doivent être envoyées à la gestionnaire supérieure du FFM, a/s du DGSSPF, 4210, rue Labelle, Ottawa (Ontario) K1A 0K2. Pour toute question au sujet des consignes pour remplir les documents, il suffit de téléphoner à la gestionnaire supérieure du FFM au 613-992-4560.

Annexe B

À la première ligne du Formulaire d’attestation et de consentement, il convient d’ajouter le mot « Ville » devant le second tiret et de préciser le nom de la ville au troisième tiret.